



PREAVIS No 01-2017 « COMPTES DE L'ANNEE 2016»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 20 juin 2017

La Commission de gestion, composée de Madame Anne Schranz, Messieurs Viesturs Simanis, Jean-Marc Mayor et Laurent Witschi, a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 6 juin 2017 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Maj Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

La CG a examiné en détail le préavis et son annexe « Comptes 2016 ».

Préambule

Il s'agit du cinquième exercice de l'ASEL et l'on peut se féliciter que pour la cinquième année les comptes soient positifs. Si cela résulte d'une bonne maîtrise des charges, il faut aussi remarquer des revenus supérieurs aux attentes. De même en comparaison avec les comptes 2015, on peut noter la légère augmentation des charges des communes.

Préavis

Les informations figurant dans le préavis sont claires et le détail des chiffres les concernant se trouve dans la brochure des comptes. Toutefois voici quelques précisions

Au point 2.2, la diminution des honoraires et frais d'études a deux causes principales. D'une part les coûts relatifs au nouveau site internet seront comptabilisés sur 2017. D'autre part le projet de nouveau central avec système d'aide à l'engagement intégré au niveau cantonal est encore reporté, probablement à 2018.

Le point 3.2 devrait être intitulé à l'avenir « Taxes, émoluments, **remboursements** et produits des ventes ». Cela rendrait plus logique les explications sur les traitements figurant sous ce paragraphe.

Le point 3.4 présente les tableaux de répartition des participations des communes. Pour mémoire chaque commune partenaire verse à l'association l'équivalent de deux points d'impôts comme première contribution. Le solde des charges est réparti en fonction du nombre d'habitants pondéré par un coefficient par tranche de population.

Brochure des comptes

P. 1 - 600.3091 : les frais de dédite d'un aspirant se montent de CHF 55'000 à 60'000. Un accord figure dans son contrat, dans lequel il est indiqué que ses frais de formation sont dus pendant une période de cinq ans en cas de départ anticipé (ainsi que de salaire pendant trois ans). Dans la réalité, c'est le nouveau corps de police qui l'accueille qui règle ce montant au corps de police formateur.

P. 1 - 600.3290 : ces intérêts divers qui apparaissent brusquement (et qui figurent également au point 32 des tableaux du préavis) concernent un intérêt moratoire calculé sur des cotisations AVS/AI/APG 2015 réglé hors délai.

P. 1 - 600.3801 : l'attribution à ce fonds se fait pour éviter que le budget annuel ne soit grevé par un gros projet, en l'occurrence le futur changement de central.

P. 2 - 4360 : selon le principe expliqué au point 600.3091, c'est l'ASEL qui a touché cette fois la dédite. Elle a également encaissé des sommes pour des participations de ses collaborateurs, soit comme professeurs à l'académie de Savatan, soit comme appuis de la police lausannoise lors de grands événements comme la conférence sur la Syrie.

P. 3 - 613.4359 : il s'agit d'une reprise versée par le garagiste. Les véhicules remplacés de sont pas revendus, ni en interne ni aux enchères (seuls les vélos sont vendus aux enchères ou donnés à des associations).

P. 3 - 613.4363 : il s'agit essentiellement de dommages causés à la signalisation routière.

P. 9 - 427 : ces revenus provenant d'un usage accru du domaine public (par ex. places de parc) sont encaissés par l'ASEL, mais reversés à la Ville de Pully.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les comptes 2016 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Pully, le 11 juin 2017

Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice

Jean-Marc Mayor, Belmont

Viesturs Simanis, Savigny

Laurent Witschi, Paudex